



## 1. Les modifications apportées au plan de zonage : La redéfinition des Espaces Boisés Classés

La commune envisage le classement de plusieurs boisements en Espaces Boisés Classés. Les EBC concernés bénéficiaient d'ores et déjà de ce classement dans l'ancien Plan d'Occupation des Sols, classement qui avait été supprimé dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé en mars 2017.

L'objectif de la modification du PLU consiste à réintroduire cette protection pour :

- les boisements à fort enjeux paysager, dont le rôle participe pleinement à l'identité de la commune : une grande partie de ces boisements constituent des arrière-plans visuels de qualité depuis les principaux axes routiers de la commune ;
- les boisements à protéger pour des raisons écologiques. Il s'agit en particulier des boisements d'intérêt communautaire du réseau Natura 2000 de la Montagne Sainte Victoire au niveau du bord sud de Lac de Bimont ;
- les boisements à protéger pour des motifs de préservation du caractère boisé et de l'environnement paysager de certains quartiers (secteur des Savoyards notamment) ;
- les boisements à protéger pour des motifs de préservation du caractère boisé afin d'assurer une continuité avec le boisement préservé sur la commune voisine (limite communale Ouest).

La modification du PLU vise la création de 106,7 hectares d'Espaces Boisés Classés.

Surface EBC du PLU approuvé en mars 2017 : 11,11 hectares

Surface EBC du PLU après modification du PLU : 117,81 hectares

*Les planches 5a – planche globale et 5b – zoom sur la partie urbanisée sont modifiées afin de faire figurer les Espaces Boisés ainsi redéfinis.*

